

2023/14/04/03

COMMUNE  
DE  
GOURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Date de convocation :  
21/03/2023

Convocation affichée le :  
21/03/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 20  
Procuration (s) : 7  
Votants : 27

Reçu en Préfecture de  
VANNES le .....  
Certifié exécutoire le .....  
Publié ou notifié le .....  
À GOURIN, le .....  
Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H

L'an deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Étaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu formant la majorité des membres en exercice.

Absents : BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, PERON Alan, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à ROYANT Helen, JANNY Patrick à NÉDÉLEC Rémi, POUPON Marie-Laure à GOUJARD Laurine, COUGARD Christelle à LE GOFF Jeannine, PERON Alan à DUFLEIT Anthony, PICARDA Styren à PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc à TROALEN Anne.

Au moyen d'un vote à main levée, et à l'UNANIMITÉ, Matthieu PERON a été élu secrétaire de séance.

3 – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'INVESTISSEMENT POUR L'ACQUISITION D'UNE STRUCTURE EXTERIEURE POUR LE MULTI ACCUEIL LES P'TITS LOUPS

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur une demande du concessionnaire PEP 56, en charge du multi accueil, concernant une participation de la commune à l'acquisition d'une structure de jeux et au changement du revêtement extérieur.

Le projet est estimé à 14 517,60 € TTC. L'aide versée par la CAF étant plafonnée à 80%, la subvention s'élèverait à 2 903,52 € soit 20 %.

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Affiché le

ID : 056-215600669-20230414-D2023140403-DE

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

**DONNE**, un avis favorable à la demande de participation financière pour l'acquisition d'une structure extérieure (20% du projet).

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 14 avril 2023



Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

Le secrétaire de séance,

Matthieu PERON.